

RESTAURATION 2023-2024

Tous les élèves peuvent déjeuner à la restauration scolaire à condition de s'y être inscrit au préalable en qualité de DEMI-PENSIONNAIRE LIBRE. Le dispositif de la réservation des repas implique que les comptes doivent être obligatoirement approvisionnés à l'avance. Les élèves devront réserver leur repas la veille avant minuit et/ou annuler leur réservation du jour avant 10h30 (10h en ligne ou à la borne, 10h30 au bureau). Ce badge est rigoureusement personnel et valable durant **toute la scolarité de l'élève** (3 années). Le titulaire du badge est responsable de l'utilisation et de la conservation de celui-ci, dans les conditions qui permettent son utilisation normale.

AUCUN PASSAGE AU SELF NE SERA AUTORISE SANS RESERVATION PREALABLE.

Toute réservation du jour non annulée avant 10h30 est considérée comme effective et le repas est décompté du badge.

REMISE DU BADGE

Pour alimenter une première fois le compte de la demi-pension, il est demandé à tout élève qui s'inscrit comme demi-pensionnaire libre d'effectuer un versement qui viendra alimenter la carte de restauration d'un crédit de repas. Il se fera via le site de réservation WINRESTO: paiement par carte bleue. Il est conseillé de contacter le service Intendance en cas de problème relatif au paiement des repas (fermeture du service entre le 13/07 et 28/08/23).

Les badges seront remis aux élèves à la rentrée scolaire, par leur professeur principal.

PAIEMENT DES REPAS

Tarif 2022-2023 du repas pour un Demi-pensionnaire : 3.85 € - Ce tarif est susceptible d'être revalorisé au 1^{er} septembre 2023 par le Conseil Régional des Hauts de France.

- * <u>Par chèque</u>: à l'ordre de l'Agent comptable du Lycée Condorcet, (au dos du chèque devront être indiqués le nom et le prénom. Dépôt des chèques au service Intendance ou envoi par courrier.
- * Par carte Bancaire directement sur le site WEBRESTO (voir fiche de procédure).
- * En espèces à la caisse du lycée (bureau intendance)

RESERVATION DES REPAS

Pour l'accès au site WINRESTO, des identifiants et mots de passe vous seront donnés à cet effet afin de pouvoir vous connecter sur le compte de restauration scolaire, payer des repas et procéder à la réservation des repas.

Les codes d'accès vous seront remis par courrier ou par mail.

Chaque élève bénéficie **d'un accès au service Web** pour : <u>la réservation ou l'annulation en ligne</u>, <u>le suivi des consommations</u>, <u>le solde du badge</u>. Toute réservation bloque les fonds pour le ou les repas concernés et elle devient impossible si le solde du badge est insuffisant.

En cas d'oubli du badge, l'élève pourra à l'aide d'un code d'accès éditer un ticket lui permettant de remplacer exceptionnellement son badge à raison de 4 oublis maximum par mois. Ce **code est strictement personnel** et doit être conservé précieusement par l'usager.

PERTE ET DETERIORATION DU BADGE

<u>En cas de perte</u>: coût de remplacement - 6,50€ selon la tarification actuelle fixée par le Conseil d'Administration du Lycée Condorcet. Le solde est reporté sur le nouveau badge.

En cas de détérioration :

- si dommages apparents : 6,50€ achat d'un nouveau du badge
- si badge invalide sans défaut apparent : remplacement gratuit

Dans les deux cas, le solde des repas du badge en défaut, sera reporté sur le nouveau badge.

REMBOURSEMENT DU SOLDE DU BADGE WINRESTO

Un RIB récent (IBAN) doit être transmis au service de la restauration scolaire afin de procéder au remboursement du solde restant sur le badge dès lors que l'élève quitte l'établissement définitivement.

La qualité de demi-pensionnaire libre vaut engagement du respect des conditions de fonctionnement du service restauration scolaire. Tout manquement au bon fonctionnement de la restauration scolaire sera pénalisé d'une exclusion.

INTERNAT 2023-2024

Pour vous inscrire à l'internat du Lycée Condorcet, vous devez avoir réglé l'intégralité des frais de restauration des années antérieures. A ce titre, pour les nouveaux élèves entrants, il est demandé de bien vouloir fournir l'exéat donné par l'établissement d'origine.

Il convient de s'adresser au Conseiller Principal d'Education en charge du niveau auquel accède votre enfant seconde, première, ou terminale. Il/elle vous présentera le dispositif de l'internat et vous communiquera les éléments constitutifs du dossier d'inscription.

Tarif annuel internat 2023-2024 : 1544.88€

Ce tarif est susceptible d'être revalorisé au 1er septembre 2023 par le Conseil Régional des Hauts de France.

Pour information : montant internat 1^{er} trimestre 2022-2023 : 609.28€ (Période concernée : rentrée scolaire 2022/2023 jusqu'aux vacances de Noël 2022).